

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **Croix-Rouge de Belgique - Communauté francophone - Activités internationales**
Forme juridique : Association sans but lucratif
Adresse : Rue de Stalle N° : 96 Boîte :
Code postal : 1180 Commune : Uccle
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone
Adresse Internet : www.croix-rouge.be
Adresse e-mail : departement.international@croix-rouge.be

Numéro d'entreprise 0462.132.150

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 10-08-2023

COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 13-06-2024

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2023 au 31-12-2023

Exercice précédent du 01-01-2022 au 31-12-2022

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-ASBL 6.1, C-ASBL 6.2.1, C-ASBL 6.2.3, C-ASBL 6.2.4, C-ASBL 6.3.1, C-ASBL 6.3.2, C-ASBL 6.3.4, C-ASBL 6.3.5, C-ASBL 6.3.6, C-ASBL 6.4.1, C-ASBL 6.4.2, C-ASBL 6.5.1, C-ASBL 6.5.2, C-ASBL 6.11, C-ASBL 6.16

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

DUPUIS Christine

Administrateur

Avenue Jules Cesar 120
1150 Woluwe-Saint-Pierre

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-06-15

Fin de mandat : 2025-06-15

Administrateur

WIRTZ Frédéric

Administrateur Président

Rooststraat 25
1860 Meise

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-01-01

Fin de mandat : 2025-06-15

Président du Conseil d'Administration

RICHELLE Guy

Administrateur Délégué

Avenue Blücher 15 0301
1420 Braine-l'Alleud

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-06-15

Fin de mandat : 2025-06-15

Administrateur délégué

MARTIN Gérard

Administrateur

Avenue George Henri 431
1200 Woluwe-Saint-Lambert

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-06-15

Fin de mandat : 2025-06-15

Administrateur

LOIR Jean-Pierre

Administrateur

Rue d'Arquet 179
5000 Namur

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-01-01

Fin de mandat : 2025-06-15

Administrateur

FROIDURE Philippe

Administrateur Vice-Président

Rue des Déportés 92
6700 Arlon

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-06-15

Fin de mandat : 2025-06-15

Vice-président du Conseil d'Administration

EY REVISEURS D'ENTREPRISES SRL (B00160)

0446334711

RUE DES GUILLEMINS 129

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-06-30

Fin de mandat : 2025-06-30

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

VAN CALLEMONT EMILIE (A02611)

COMMISSAIRE

RUE DES GUILLEMINS 129 3

4000 Liège

BELGIQUE

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>43.036</u>	<u>4.007</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	40.156	
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	2.696	3.167
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	2.696	3.167
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	184	840
Entités liées	6.14	280/1		
Participations dans les sociétés liées		280		
Créances		281		
Sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation	6.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	184	840
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	184	840

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	20.763.926	16.499.103
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	6.554.439	6.811.096
Créances commerciales		40	1.864	6.705
Autres créances		41	6.552.575	6.804.391
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53		
Valeurs disponibles		54/58	14.172.542	9.675.642
Comptes de régularisation	6.6	490/1	36.945	12.365
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	20.806.962	16.503.110

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>4.756.851</u>	<u>4.829.921</u>
Fonds de l'association ou de la fondation	6.7	10		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés et autres réserves	6.7	13	2.533.993	2.618.580
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	2.222.858	2.211.341
Subsides en capital		15		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>359.518</u>	<u>388.383</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	359.518	388.383
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.7	164/5	359.518	388.383
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise	6.7	167		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>15.690.593</u>	<u>11.284.806</u>
Dettes à plus d'un an	6.8	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	15.672.160	11.243.290
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	6.8	42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	208.838	176.949
Fournisseurs		440/4	208.838	176.949
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	8.747.288	5.835.926
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.8	45	168.153	183.503
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9	168.153	183.503
Autres dettes		48	6.547.881	5.046.912
Comptes de régularisation	6.8	492/3	18.433	41.516
TOTAL DU PASSIF		10/49	20.806.962	16.503.110

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	24.224.553	21.697.443
Chiffre d'affaires	6.9	70	26.572	20.580
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72		
Cotisations, dons, legs et subsides	6.9	73	24.143.326	21.617.084
Autres produits d'exploitation		74	54.655	59.779
Produits d'exploitation non récurrents	6.11	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	24.202.582	21.148.927
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609		
Services et biens divers		61	21.590.769	18.481.747
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.9 62	2.628.607	2.519.682
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	11.034	1.052
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.9 631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.9 635/9	-28.864	145.540
Autres charges d'exploitation	6.9	640/8	1.036	906
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.11	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	21.971	548.516

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	5.922	14.331
Produits financiers récurrents		75	5.922	14.331
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	5.922	14.331
Autres produits financiers	6.10	752/9		
Produits financiers non récurrents	6.11	76B		
Charges financières		65/66B	100.964	2.180
Charges financières récurrentes	6.10	65	100.964	2.180
Charges des dettes		650		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	100.964	2.180
Charges financières non récurrentes	6.11	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	-73.071	560.667
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.12 67/77		
Impôts		670/3		
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-73.071	560.667
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-73.071	560.667

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	2.138.270	2.085.256
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	-73.071	560.667
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	2.211.341	1.524.589
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves	791	84.588	126.085
Affectation aux fonds affectés et autres réserves	691		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	2.222.858	2.211.341

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXX	166.204
8022	49.849	
8032		
(+)/(-) 8042		
8052	216.053	
8122P	XXXXXXXXXX	166.204
8072	9.693	
8082		
8092		
8102		
(+)/(-) 8112		
8122	175.897	
211	40.156	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

DONT

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	XXXXXXXXXX	979.533
8163	870	
8173		
(+)/(-) 8183		
8193	980.403	
8253P	XXXXXXXXXX	
8213		
8223		
8233		
(+)/(-) 8243		
8253		
8323P	XXXXXXXXXX	976.366
8273	1.341	
8283		
8293		
8303		
(+)/(-) 8313		
8323	977.707	
(24)	<u>2.696</u>	
241	2.696	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

AUTRES SOCIÉTÉS - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et désaffectations

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

AUTRES SOCIÉTÉS - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

Autres

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	XXXXXXXXXX	
8363		
8373		
(+)/(-) 8383		
8393		
8453P	XXXXXXXXXX	
8413		
8423		
8433		
(+)/(-) 8443		
8453		
8523P	XXXXXXXXXX	
8473		
8483		
8493		
8503		
(+)/(-) 8513		
8523		
8553P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8543		
8553		
(284)		
285/8P	XXXXXXXXXX	<u>840</u>
8583		
8593	656	
8603		
8613		
(+)/(-) 8623		
(+)/(-) 8633		
(285/8)	<u>184</u>	
8653		

LISTE DES AUTRES ENTITÉS LIÉES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entités de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE

CROIX-ROUGE DE BELGIQUE

0406729809

Etablissement d'utilité publique

Boulevard Ernest Mélot 42

5000 Namur

BELGIQUE

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

- Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé
- Actions et parts - Montant non appelé
- Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

- Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

- Avec une durée résiduelle ou de préavis
 - d'un mois au plus
 - de plus d'un mois à un an au plus
 - de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

- 490 : CHARGES A REPORTER
- 491 : INTERETS ET PRODUITS ACQUIS

Exercice
33.867
1.960

ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

FONDS

Patrimoine de départ
Moyens permanents

Exercice	Exercice précédent

Modifications au cours de l'exercice

Montants

FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés (rubrique 13 du passif)

RÉSERVES DISPONIBLES : 302.856 €
(302.856 € FIN 2022)
FONDS ACTIONS INTERNATIONALES : 1.623.278 €
(1.661.709 € FIN 2022)
FONDS URGENCES INTERNATIONALES : 583.935 €
(630.091 € FIN 2022)
FONDS ÉPIDÉMIES : 23.925 €
(23.925 € FIN 2022)

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 164/5 du passif ("Provisions pour autres risques et charges") si celle-ci représente un montant important

Provisions Risques Bailleurs
Provisions Risques Spécifiques

Exercice
326.518
33.000

Ventilation de la rubrique 167 du passif ("Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise") si celle-ci représente un montant important

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières

8801

Emprunts subordonnés

8811

Emprunts obligataires non subordonnés

8821

Dettes de location-financement et assimilées

8831

Etablissements de crédit

8841

Autres emprunts

8851

Dettes commerciales

8861

Fournisseurs

8871

Effets à payer

8881

Acomptes sur commandes

8891

Autres dettes

8901

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

(42)

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières

8802

Emprunts subordonnés

8812

Emprunts obligataires non subordonnés

8822

Dettes de location-financement et assimilées

8832

Etablissements de crédit

8842

Autres emprunts

8852

Dettes commerciales

8862

Fournisseurs

8872

Effets à payer

8882

Acomptes sur commandes

8892

Autres dettes

8902

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières

8803

Emprunts subordonnés

8813

Emprunts obligataires non subordonnés

8823

Dettes de location-financement et assimilées

8833

Etablissements de crédit

8843

Autres emprunts

8853

Dettes commerciales

8863

Fournisseurs

8873

Effets à payer

8883

Acomptes sur commandes

8893

Autres dettes

8903

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)**

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	
450	
9076	
9077	168.153

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

496 : Gain de change

Exercice
17.895

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Belgique

Cotisations, dons, legs et subsides

Cotisations

Dons

Legs

Subsides

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
	26.572	20.580
730		
731	4.889.437	3.726.412
732		
733	19.253.889	17.890.672
9086	35	44
9087	37,9	39,8
9088	64.925	65.829
620	1.823.404	1.749.516
621	524.510	505.241
622	50.723	46.212
623	229.970	218.713
624		

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises)

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées

Reprises

Sur créances commerciales

Actées

Reprises

Provisions pour risques et charges

Constitutions

Utilisations et reprises

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation

Autres

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation

Nombre total à la date de clôture

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'association ou la fondation

Codes	Exercice	Exercice précédent
(+)/(-) 635		
9110		
9111		
9112		
9113		
9115	179.775	338.459
9116	208.640	192.919
640	380	297
641/8	656	609
9096	4	3
9097	1,3	1,2
9098	2.645	1.665
617	154.610	73.027

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Autres latences actives

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A l'association ou à la fondation (déductibles)

Par l'association ou la fondation

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145		
9146		
9147	294.084	282.137
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ASSOCIATION OU LA FONDATION POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par l'association ou la fondation

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'association ou la fondation

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'association ou la fondation

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'association ou de la fondation

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ASSOCIATION OU À LA FONDATION ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'association ou de la fondation; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour l'association ou pour la fondation doivent également être mentionnées

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Engagements de l'ASBL sur les cofinancements des projets au 31/12/2023
 Cofinancements acquis au 31/12/2023
 Solde engagements ASBL au 31/12/2023

Exercice
3.191.053
1.183.426
2.007.627

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, SOCIÉTÉS ASSOCIÉES ET AUTRES SOCIÉTÉS AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTITÉS LIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances sur les entités liées

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entités liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entités liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'association ou de la fondation

Autres engagements financiers significatifs

Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Chiffre d'affaires, cotisations, dons, legs, subsides et autres produits d'exploitation

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)		
(280)		
9271		
9281		
9291	389.969	384.205
9301		
9311	389.969	384.205
9321		
9331		
9341		
9351	1.224.460	391.535
9361		
9371	1.224.460	391.535
9381		
9391		
9401		
9421		
9431	5.765	5.672
9441		
9461		
9471		
9481		
9491		
9493	816.387	1.098.594

SOCIÉTÉS ASSOCIÉES**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation pour sûreté de dettes ou d'engagements de sociétés associées

Constituées ou irrévocablement promises par des sociétés associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'association ou de la fondation

Autres engagements financiers significatifs**AUTRES SOCIÉTÉS AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives et si elles ne sont pas réalisées conformément aux conditions qui s'inscrivent dans le cadre de l'objet de l'association ou de la fondation défini dans les statuts, y compris le montant de telles transactions et la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de l'association ou de la fondation

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs

Aux anciens administrateurs

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	37.203
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Au cours de l'exercice				
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	34,1	16,1	18
Temps partiel	1002	5	1,5	4,5
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	37,9	17,4	20,5
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	57.371	30.664	26.707
Temps partiel	1012	7.554	2.027	5.527
Total	1013	64.925	32.691	32.234
Frais de personnel				
Temps plein	1021	2.256.828	1.126.446	1.127.257
Temps partiel	1022	371.779	101.017	269.905
Total	1023	2.628.607	1.227.463	1.397.162
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	28.953	9.099	19.854

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Au cours de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	39,8	21	18,8
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	65.829	37.966	27.862
Frais de personnel	1023	2.519.682	569.135	1.147.055
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	28.712	9.522	19.190

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	30	5	33,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	19	5	22,8
Contrat à durée déterminée	111	11		11
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	14	1	14,9
de niveau primaire	1200	1		1
de niveau secondaire	1201	1		1
de niveau supérieur non universitaire	1202	2		2
de niveau universitaire	1203	10	1	10,9
Femmes	121	16	4	18,9
de niveau primaire	1210	1	1	1,8
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212	1	1	1,8
de niveau universitaire	1213	14	2	15,3
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	1		1
Employés	134	29	5	32,8
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ASSOCIATION OU DE LA FONDATION

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	1,4	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	2.698	
Frais pour l'association ou la fondation	152	156.773	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	16	2	17,3
210	7	1	7,8
211	9	1	9,5
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'association ou de la fondation comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	22	5	25,4
310	4	2	5,6
311	18	3	19,8
312			
313			
340			
341			
342	1		1
343	21	5	24,4
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	2	5811	3
5802	60	5812	118
5803	867	5813	398
58031	867	58131	398
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

RÈGLES D'ÉVALUATION

6.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES C-ASBL 6.18 Elles sont portées à l'actif à leur prix d'acquisition. Les achats de petits matériels d'une valeur inférieure à 500 € sont portés directement dans les charges et non comme immobilisations à amortir. Les immobilisations corporelles d'une valeur supérieure à 500 € dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements aux taux fiscalement admis, c'est-à-dire : Catégorie I Catégorie II Système d'amortissement

Taux Immobilisation acquise dans le cadre d'une convention - Linéaire 100%
Autre immobilisation
Logiciel informatique Linéaire 33.33%
Matériel informatique Linéaire 33.33%
Matériel de bureau Linéaire 20%
Mobilier Linéaire 20%

Les immobilisations corporelles qui, en fin de projet, sont transférées aux bénéficiaires et le matériel de secours envoyés lors de crises humanitaires d'urgence sont portés directement dans les charges et non comme immobilisations à amortir, sauf règle contraire du bailleur.

6.2 CAUTIONNEMENTS VERSÉS EN NUMÉRIAIRES Ils sont versés à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

6.3 CRÉANCES À PLUS D'UN AN ET CRÉANCES À UN AN AU PLUS Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement est en tout ou en partie incertain ou compromis.

6.4 PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET VALEURS DISPONIBLES Les placements sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les titres à revenus fixes sont toutefois portés au bilan à leur valeur d'acquisition. Les frais accessoires relatifs à l'acquisition sont pris intégralement en charge par le compte de résultats de l'exercice d'acquisition. Les placements font l'objet de réductions de valeur si leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale ou à la valeur d'acquisition. Des réductions de valeur complémentaires sont actées sur les placements pour tenir compte, soit de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée. Les valeurs disponibles sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale. Des réductions de valeur complémentaires sont actées selon les mêmes modalités que celles qui sont fixées pour les placements de trésorerie.

6.5 COMPTES DE RÉGULARISATION Les comptes de régularisation sont évalués selon le pro rata du temps de façon que les comptes de l'exercice reprennent les produits et les charges qui les concernent.

6.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES Ces provisions couvrent des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant. Leur évaluation est faite en fonction des critères de prudence, de sincérité et de bonne foi. Elles sont constituées sur base des méthodes arrêtées par l'organe d'administration de l'association et ne peuvent dépendre du résultat de l'exercice. Des provisions pour risques et charges sont constituées notamment pour faire face au risque d'inéligibilité des dépenses encourues dans le cadre des projets de l'ASBL. Une estimation est réalisée sur les projets qui présentent un risque connu de non éligibilité de dépenses. Des provisions pour risques et charges sont comptabilisées sur les projets qui présentent des pertes. Les provisions sont comptabilisées pour couvrir les pertes estimées jusqu'à la fin du projet. Toutefois, l'ASBL International est rarement confrontée à des projets qui se terminent en pertes, ceux-ci faisant l'objet d'un suivi régulier afin de ne jamais dépasser le montant des dons affectables au projet. Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le cas où une convention prévoit un montant forfaitaire affecté à un type de dépenses, par exemple les évaluations. La provision est constituée en fonction des forfaits qui peuvent être revendiqués dans le cadre de la convention. Des reprises sont effectuées au fur et à mesure des charges effectivement encourues.

6.7 FONDS PROPRES Sous cette rubrique, sont inscrites les valeurs affectées au Fond d'Urgence Internationale, au Fond d'Activités Internationales, aux réserves disponibles et résultat reporté ainsi qu'aux fonds affectés marqués pour une urgence. Ces fonds sont constitués sur base des méthodes arrêtées par l'organe d'administration de l'association. Les résultats de l'exercice sont enregistrés en fonds non affectés jusqu'à ce que ce fonds atteigne 20% du total du passif de l'ASBL. Lorsque les fonds non affectés seront à un niveau équivalent à 20% du total du passif de l'ASBL, les bonis seront ensuite affectés par décision du Conseil d'Administration. Les dons récoltés auprès du grand public dans le cadre d'une opération d'urgence faisant suite à une catastrophe sont affectés à un fond marqué créé pour financer la réponse à cette urgence. L'organe d'administration de l'association se réserve le droit d'affecter les dons récoltés dans le cadre d'une opération d'urgence au Fonds d'Urgence International sur proposition documentée et motivée.

6.8 PROJETS EN COURS Une fois les fonds affectés à un projet spécifique, ils sont transférés entre deux exercices de la façon suivante : Lorsque les fonds déjà reçus sont supérieurs aux montants effectivement dépensés, le solde est transféré au compte 46 du bilan (acomptes reçus sur commande) ; Lorsque les fonds reçus sont inférieurs aux montants effectivement dépensés et que l'ASBL dispose d'un engagement du bailleur à en financer le solde, celui-ci est transféré en compte 41 du bilan (autres créances). Les subsides pour financer les frais de structure de l'ASBL (appelé ci-après, contributions) sont pris en résultat de la manière suivante selon le type de projet :

Pour un projet et programme subsidié par un bailleur de fonds :

- Reconnaissance des contributions d'un projet à la clôture de celui-ci.
- Reconnaissance des contributions d'un programme annuellement sur base du forfait accordé par le bailleur appliqué sur le niveau de consommation par année du programme.

Pour un projet financé par des dons du grand public (dons sans droit de reprise) :

- Reconnaissance des contributions chaque année
- Un programme est un projet de 2 ans ou plus, pouvant être multi pays, d'un volume financier total supérieur à 1.000.000€

6.9 DETTES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

6.10 EVOLUTIONS DES ACTIFS ET PASSIFS MONÉTAIRES LIBELLES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES La conversion en euros des données en monnaies étrangères est faite sur base du taux lié au transfert réalisé entre devises. Celui-ci est calculé sur base du transfert d'un compte de l'ASBL vers le/les comptes du partenaire utilisant la devise étrangère. Le taux appliqué par la banque locale lors de ce transfert devient le taux de change applicable à partir du premier jour du mois durant lequel le transfert a eu lieu et jusqu'au prochain transfert de fonds vers ce partenaire. Un taux du dollar, différent du taux US, est utilisé par pays qui utilisent cette monnaie. Ce taux est calculé de la même manière. Le solde des écarts de conversion dans une même devise est directement pris en résultat. La réévaluation des comptes en devise est annuelle et calculée sur base d'un taux de clôture du mois de décembre donné par la source inforeure. Le solde des gains/pertes de change dans une même devise est directement pris en résultat s'il est négatif et est porté au passif du bilan s'il est positif.

6.11 INTERVENTION DE LA CROIX-ROUGE DE BELGIQUE DANS LES PERTES DE L'ASBL La Croix-Rouge de Belgique intervient dans les pertes de l'ASBL qui sont générées lorsque les frais généraux réels ne peuvent être entièrement supportés par les projets. Cette intervention est considérée comme un don et est comptabilisée dans les comptes 73. Le montant maximum de l'intervention est approuvé par les organes décisionnels de la Croix-Rouge de Belgique et de l'ASBL lors de la présentation du budget.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

**Rapport de gestion de la Croix-Rouge de Belgique
ASBL Activités Internationales
Clôture 2023**

Le Conseil d'Administration fait rapport sur la gestion de la Croix-Rouge de Belgique, ASBL Activités Internationales pour l'exercice social clôturé le 31/12/2023.

Exposé fidèle sur l'évolution et les résultats des activités et sur la situation de l'organisation

La présentation des comptes annuels a pour objectif de communiquer une image fidèle de la situation de l'organisation et de ses affaires. Cette présentation se compose du résultat par activité, du résultat par département, des comptes de résultat et bilan.

Comptes sociaux de l'ASBL Activités Internationales

L'exercice de l'ASBL Activités Internationales se clôture avec un résultat de 11.517,30 € après affectation et prélèvement. Il est proposé de reporter ce résultat.

L'organe d'administration a décidé d'arrêter les comptes annuels dans la forme suivante :

1. Compte de résultats

RESULTAT ASBL AI CRB

P&L 2023 (en k€)	2022	2023	Var N-1
Chiffre d'affaires	21	27	6
Dons, legs et subsides	21.617	24.143	2.526
Autres produits d'exploitation	60	55	-5
Produits d'exploitation	21.697	24.225	2.527
Approvisionnements et marchandise	0	0	0
Services et biens divers	-18.482	-21.591	-3.109
Rémunérations - charges sociales	-2.520	-2.629	-109
Amortissements & réduction de valeur	-1	-11	-10
Autres charges d'exploitation	-146	28	174
Charges d'exploitation	-21.149	-24.203	-3.054
Résultat d'exploitation	549	22	-527
Résultat financier	12	-95	-107
Résultat exceptionnel	0	0	0
Résultat d'exercice	561	-73	-634
Prélèvement sur les fonds affectés	126	85	-41
Affectation aux fonds affectés	0	0	0
Résultat après prélèvement et fonds affectés	687	12	-675



Les recettes s'élèvent à 24.224.552,94 € contre 21.697.442,84 € l'année précédente, soit une augmentation de plus de 12%.

Cette augmentation des recettes s'explique principalement par une hausse des dons, legs et subsides, malgré une diminution de la dotation de la Croix-Rouge de Belgique de 53%, avec les observations suivantes :

- Une hausse des récoltes de dons "urgences internationales" de 61%.
- Une hausse des subsides de 6%, également liée à une réponse d'urgence dans les pays partenaires
- Une hausse des produits sur subsides de près de 33% comprenant 263 k€ de produits sur subsides relatifs à l'année 2022 d'un projet ECHO d'une durée de deux ans et clôturé en 2023.

Le détail relatif aux différents montants se trouve dans le tableau ci-dessous :

	(En k€)	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Var 22-23
70/74	Ventes et prestation	21.697	24.225	2.527
70	Chiffre d'affaires	21	27	6
73	Dons annuels (CRB)	900	425	-475
73	Dons urgence internationales	2.754	4.437	1.684
73	Dons MCR	8	1	-7
73	Produit sur subsides - overheads	958	1.272	314
73	Subsides	16.997	18.008	1.011
74	Autres produits d'exploitation dont subsides à l'emploi	60	55	-5

Les charges s'élèvent à 24.202.581,65 € contre 21.148.927,50 € l'année précédente, soit une augmentation de 14%.

Cette hausse des charges s'explique principalement par :

- Une augmentation des services et biens divers
 - o Les services et biens divers terrain ont augmenté de 16% (21.274K€). Ceci représente le déploiement de nos activités sur le terrain. L'augmentation est liée principalement à une intensification des activités au Burkina Faso et en Ukraine, Turquie, Syrie & Maroc.
 - o L'augmentation de 57% des services et biens divers du siège (316K€ vs 201K€) est liée aux prestations de services des agences intérimaires.
- Une stabilisation des rémunérations et charges sociales en Belgique malgré la forte augmentation du volume d'activités, la variation entre 2022 et 2023 étant due à l'indexation des salaires (5%). Les frais liés au personnel expatriés sont stables.
- La diminution des provisions pour risques et charges s'explique par une reprise d'anciennes provisions bailleurs sur des projets audités et clôturés supérieure aux nouvelles dotations de provision.

	(En k€)	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Var 22-23
60/64	Coût des ventes et prestations	21.149	24.203	3.054
61	Services et biens divers (siège)	202	317	115
61	Services et biens divers (Projets terrain + ECM DIH)	18.280	21.274	2.994
62	Rémunération et charges sociales (expat)	943	944	2
62	Rémunération et charges sociales (siège)	1.577	1.684	107
63	Amortissement/réduction de valeur	1	11	10
63	Provision pour risques et charges	146	-28	-174
64	Autres charges d'exploitation	1	1	0

Le résultat avant affectations et prélèvement s'élève à -73.070,91 € contre 560.666,98 € l'année précédente.

Il est proposé au CA :

- De **prélever 38.431,69 € au FAI** les montants utilisés dans le cadre de l'appui au soutien organisationnel au Burkina Faso, Mali, Niger, RDC, Sénégal et Burundi
- De **prélever 46.155,52 € au FUI** les montants utilisés afin de :
 - Réponse au Burkina Faso à la flambée de l'épidémie de dengue dans les régions du Centre et des Hauts Bassin (19.992,93 €)
 - Assistance d'urgence aux PDI venant de Kwamouth en RDC (19.162,59 €)
 - Contribution pour 1.600 ménages affectés par les inondations au Rwanda (7.000.00€)

Le résultat après affectations et prélèvement s'élève à 11.517,30 € contre 686.752,64 € l'année précédente.

Il est proposé au CA d'affecter le bénéfice au résultat reporté.

RESULTAT PAR ACTIVITE

P&L par activité	AI	ECM/DIH	TOTAL
Chiffre d'affaires	-	27	27
Dons, legs et subsides	23.867	276	24.143
Autres produits d'exploitation	52	2	55
Produits d'exploitation	23.920	305	24.225
Approvisionnements et marchandise			
Services et biens divers	-21.258	-56	-21.314
Rémunérations - charges sociales	-1.606	-223	-1.829
Amortissements & réduction de valeur	18		18
Autres charges d'exploitation	-1	-	-1
Charges d'exploitation	-22.847	-279	-23.126
Résultat d'exploitation	1.073	26	1.099
Résultat financier	-95		-95
Résultat Exceptionnel			
Résultat en coût direct du département	978	26	1.004
Coûts indirects du département	-1.001	-75	-1.076
Prélèvement sur les fonds affectés	85		85
Affectation aux fonds affectés			
Résultat après prélèvement et fonds affectés	61	-50	12

Le résultat des activités AI reste exceptionnellement élevé. La différence avec le résultat en 2022 s'explique principalement par la hausse des activités liées aux urgences internationales.

 2. Bilan

ACTIF

ACTIF	R 2022	R 2023	Var Y – 1
Immobilisations incorporelles	0	40	40
Immobilisations corporelles	3	3	0
Immobilisations financières	1	0	-1
Actif immobilisé	4	43	39
Stock & Commandes en cours	0	0	0
Créances à un an au plus	6.811	6.554	-257
Placements de trésorerie	0	0	0
Valeurs disponibles	9.676	14.173	4.497
Comptes de régularisation	12	37	25
Actif circulant	16.499	20.764	4.265
Total actif	16.503	20.807	4.304

Le total de l'actif s'élève à 20.807K€ par rapport à 16.503K€ l'année précédente. La variation s'explique essentiellement par une hausse des valeurs disponibles.

PASSIF

PASSIF	R 2022	R 2023	Var Y – 1
Fonds affectés & Fond social	2.619	2.534	-85
Résultat reporté	2.211	2.223	12
Provisions pour risques et charges	388	360	-29
Fonds propres et provisions	5.218	5.116	-102
Dettes à plus d'un an	0	0	0
Dettes à un an au plus	11.243	15.672	4.429
Comptes de régularisation	42	18	-23
Dettes	11.285	15.691	4.406
Total passif	16.503	20.807	4.304

Le total du passif s'élève à 20.807K€ par rapport à 16.503K€ l'année précédente. La variation s'explique essentiellement par une hausse des subsides à reporter reprenant les financements reçus mais non encore dépensés.

Les ratios de liquidité et de solvabilité et l'indépendance financière de l'ASBL restent suffisants pour satisfaire aux exigences bailleurs.

FOND SOCIAL

Le fond social est inchangé



RESULTAT REPORTE

A la suite de la proposition d'affectation et prélèvements, le bénéfice reporté atteint 2.534K € et représente 12% du pied de bilan 2023 (15% en 2022).

FONDS AFFECTES

Les fonds affectés de l'ASBL, constitués du Fond Activités Internationales (FAI), du Fond d'Urgences Internationales (FUI) et du fond épidémie, diminuent, compte tenu du prélèvement effectué. Ces fonds sont destinés à déployer la stratégie de l'ASBL et de répondre aux urgences avec agilité. Le fond épidémie n'a pas été utilisé en 2023.. Les fonds affectés restent suffisants à ce stade pour la bonne tenue des activités.

Fonds Action Internationale	Dotation	R2019	R2020	R2021	R2022	R2023
Charges		222	67	15	56	38
Affectation du résultat au FAI		-	141	-	-	-
Total	1.880	1.658	1.732	1.717	1.661	1.623

Fonds Urgence Internationale	Dotation	R2019	R2020	R2021	R2022	R2023
Charges		6	48	98	70	46
Affectation du solde dons 1212 Indonésie		-	-	15		
Affectation du résultat au FUI		-	94	-	-	-
Total	742	736	783	700	630	583

Fonds Epidémies	Dotation	R2019	R2020	R2021	R2022	R2023
Charges		-	66	16	-	-
Total	105	105	40	24	24	24

Fonds affecté / passif (k€)

PROVISIONS

Le compte « provisions pour Risques et Charges » diminue de 8% par rapport à 2022.

Il est composé des provisions "risque bailleurs" et de la provision "risque divers".

- La provision pour risques bailleurs s'élève à 359.517€ et couvre les risques liés aux dépenses inéligibles. Elle comprend 33k€ de provisions reliées spécifiquement à un projet européen et 326k€ représentant 1% du montant total des subventions dépensées des contrats en cours ou non encore audités.



- La provision pour risque divers est redescendue à 0€

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan comprennent les accords conclus entre l'ASBL et ses bailleurs qui demandent un apport en fonds propres pour cofinancer les projets et programmes. Cet apport de fonds propres varie d'un bailleur à l'autre et peut aller de 0% à 20% du montant total du projet.

Ce paramètre est important dans la gestion de l'ASBL puisqu'il oriente les stratégies de recherche de cofinancement et influence directement le résultat d'une année.

Au 31.12.2023, le montant de nos engagements en apports propres est passé de 6.640.735,54 à 2.007.627,00€. Il se limite actuellement à deux projets :

	ECHO 2022	DGD 22-26
Date engagement	01-02-22	01-01-22
Durée du contrat	24 mois	5 ans
Budget total	11.864.302,72	16.270.805,00
Fonds financé Bailleurs	8.900.000,00	13.079.752,00
Engagements Fonds propres	2.964.302,72	3.191.053,00
Cofinancements imputés	2.964.302,72	1.183.426,00
Fonds Propres imputés		-
Solde FP restant à trouver	-	2.007.627,00

3. Autres éléments constitutifs du rapport de gestion

Règles d'évaluation

Les nouvelles règles d'évaluation ont été modifiées en 2022 et sont applicables depuis 2023. Les produits sur subsides sont à présent repris quel que soit le volume financier total et le nombre d'années du projet.

Principaux risques et incertitudes auxquels l'association est confrontée

Sur base des paramètres actuels et mesurés par l'organe d'administration, l'association n'est confrontée à aucun risque majeurexceptionnel.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement important de nature à influencer la situation de l'association n'est survenu après la clôture de l'exercice.



Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de l'association

Aucun élément qui soit susceptible d'avoir une influence sur le développement de l'association n'a été détecté pour les mois à venir et n'est à porter à la connaissance de l'assemblée générale.

Indication en matière de frais de recherche et développement

Il n'y a pas d'indications spécifiques en matière de recherche et de développement.

Indications relatives à l'existence de succursales

L'association ne possède pas de succursale.

Le bilan fait apparaître un résultat reporté cumulé de 2.222.858€.

4. Conclusions

Dans la lignée de 2022, le volume financier de plus de 24 millions € reste exceptionnel et son augmentation est principalement liée aux urgences internationales (Turquie/Lybie, Ukraine, Maroc) et aux actions renforcées d'aide humanitaire dans la région du Sahel. L'ASBL clôture l'année 2023 avec un résultat légèrement positif de 11.517 €, après affectation et prélèvement, grâce au support financier de la Croix-Rouge de Belgique. Ce résultat sera affecté au bénéfice reporté.

L'ASBL maintient un ratio entre réserves, bénéfice reporté et total du bilan qui répond aux exigences bailleurs en termes de liquidité, solvabilité et d'indépendance financière

L'ASBL doit continuer à assurer la recherche et l'obtention de cofinancements dans un environnement socio-économique de plus en plus complexe et changeant où les besoins humanitaires se font de plus en plus pressant et où les fonds alloués par les différents gouvernements pour l'aide humanitaire sont en diminution constante. L'ASBL doit également poursuivre ses efforts d'équilibre entre la qualité, l'efficacité et le coût de ses services afin de maximiser son impact social.

Fait à Bruxelles, le 13/06/2024.

DocuSigned by:



DocuSigned by:
Guy Richelle
6FA0803EE836445...

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Rapport du commissaire aux membres de l'assemblée générale de l'ASBL Croix-Rouge de Belgique, Communauté Francophone, Activités Internationales pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire de l'ASBL Croix-Rouge de Belgique, Communauté Francophone, Activités Internationales (l'«Association»). Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels » ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 30 juin 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur présentation au conseil d'entreprise. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Annuels au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant 16 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de l'ASBL Croix-Rouge de Belgique, Communauté Francophone, Activités Internationales, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 20.806.962 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de € 73.071.

A notre avis, les Comptes Annuels de l'Association donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's")) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l'International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de

ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels" du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences éthiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y comprises celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'Association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'Association en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'Association ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de l'Association. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit selon les normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes :

- ▶ L'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci

proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ▶ La prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association ;
- ▶ L'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant ;
- ▶ La conclusion sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire l'Association à cesser son exploitation ;
- ▶ Evaluer la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des Comptes Annuels, et évaluer si les Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris

toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de l'Association.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme Belge complémentaire aux ISA applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion, ainsi le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Annuels et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:48 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Informations relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre

cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de l'Association au cours de notre mandat.

Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visées à 3:65 du Code des sociétés et des associations, qui ont fait l'objet d'honoraires.

Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ Les Comptes Annuels et le rapport annuel ne nous ont pas été soumis dans les délais prévus à l'article 3:74 du Code des sociétés et associations. En conséquence, les délais relatifs à la mise à disposition du rapport du commissaire à l'assemblée générale tel que prévu à l'article 3:47 du Code des sociétés et associations n'était pas respecté.
- ▶ Nous n'avons pas connaissance d'autre opération conclue ou de décision prise en violation du Code des sociétés et des associations ou des statuts qui devraient être mentionnées dans notre rapport

Liege, le 13 juin 2024

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

**emilie van
callemont**

Digitally signed by emilie van callemont
DN: cn=emilie van callemont,
email=emilie.van.callemont@be.ey.com
Date: 2024.06.13 12:11:44 +02'00'

Emilie Van Callemont *
Partner

*Agissant au nom d'une SRL

24EVC0175